

ETHIQUE / DEONTOLOGIE / CLARTE POLITIQUE

Eléments de clarification sur la mission « Pouvoirs Publics » - 1^{er} Juillet 2009

Je suis, pour la troisième année consécutive, Rapporteur spécial de la mission « Pouvoirs publics » au nom de la Commission des finances de l'Assemblée Nationale, qui comprend l'examen des crédits de la dotation de la Présidence de la République. Il n'existe pas d'autre Rapporteur de l'Assemblée nationale sur ce thème.

C'est la raison pour laquelle j'ai, récemment, qualifié le texte de M. Dosière, de « vrai/faux rapport », celui-ci ne présentant aucun caractère officiel. Le Président de la Commission des finances de l'Assemblée nationale, M. Didier Migaud, m'en a d'ailleurs donné acte, à l'occasion de la séance de la Commission des Finances, du 24 juin 2009 – 16h15 : *« Il est clair, pour nous tous, qu'en tant que rapporteur spécial des dotations de cette mission, vous êtes seul en mesure de présenter un travail au nom de la commission des Finances »*

Mon rapport, intitulé « *Pouvoirs publics* », qui comprend l'analyse de la dotation annuelle de l'Élysée, est publié chaque année en octobre ou en novembre, en fonction du calendrier budgétaire. Il ne peut l'être avant, pour la simple raison qu'il nécessite un temps d'expertise et de recueillement de l'information, rythmé par les dispositions législatives. Mon examen des crédits de l'Élysée porte en effet tant sur la gestion passée que sur la demande de crédits à venir, laquelle n'est présentée au Parlement qu'à l'automne. La loi me confère des moyens particuliers afin d'établir mon expertise : je dispose ainsi du droit d'adresser à l'Élysée un questionnaire budgétaire relatif à la dotation allouée à la présidence de la République, l'Élysée devant, toujours selon la loi, me retourner ses réponses au plus tard le...10 octobre.

Je suis le seul parlementaire destinataire des éléments permettant d'obtenir l'information la plus complète possible sur ce dossier, selon le calendrier précité. Vous pouvez constater par vous-même, en consultant mon le rapport spécial « Pouvoirs Publics » 2008 ([rapport spécial « Pouvoirs publics » n°1198 annexe 32](#)), que j'ai obtenu des éléments d'information jamais publiés jusque là (par exemple, la liste exhaustive, la superficie et le coût des résidences de l'Élysée, le nombre et le coût des personnels y travaillant, etc...).

Je ne peux cependant me résoudre à privilégier la démagogie et le populisme sur l'honnêteté intellectuelle. Ainsi, De plus, si la dotation allouée à l'Élysée avait été dépassée en 2008, cela n'aurait pu se faire que par un vote des parlementaires...tel n'a pas été le cas. Si mon rôle consiste bien évidemment à savoir ce qui se cache, ou pas, derrière l'apparence des chiffres présentés, il ne consiste cependant pas à inventer ce qui n'existe pas, uniquement pour « occuper l'espace médiatique ».

Sur le fond, je tiens à préciser que la dotation Élyséenne a été « consolidée » pour l'année 2008, c'est-à-dire qu'elle vise désormais à assurer la transparence sur l'ensemble des dépenses relevant de l'Élysée, avec d'ailleurs l'approbation de M. René Dosière (*« Je n'ai évidemment pas besoin de dire combien j'approuve, sur le principe, la consolidation de ces crédits », deuxième séance du mardi 30 octobre 2007, compte rendu intégral sur le site de l'Assemblée nationale*). Il n'est donc pas encore actuellement possible d'établir une comparaison avec l'année 2007, sauf à inventer des chiffres pour cette année là.

En tant que député socialiste, je suis extrêmement sensible à la situation dramatique dans laquelle se trouvent nombre de nos concitoyens. Je m'étais, pour cette raison, opposé à l'amendement qui a porté la rémunération du Président de la République au même niveau que celle du Premier ministre fin 2007,

estimant « *particulièrement choquant le contraste entre l'annonce de l'augmentation de la dotation personnelle du Président de la République et une réalité difficile pour les Français en termes de pouvoir d'achat* » (séance publique, deuxième séance du mardi 30 octobre 2007, compte rendu intégral sur le site de l'Assemblée nationale).

L'ancien comptable public que je suis a le souci d'effectuer son travail de Rapporteur budgétaire avec rigueur et honnêteté. Cela ne m'empêche pas d'être très critique sur la politique économique et sociale du Gouvernement. Au contraire, la critique n'en a dès lors que plus de portée.

« La liberté d'opinion est une farce si l'information sur les faits n'est pas garantie et si ce ne sont pas les faits eux-mêmes qui font l'objet du débat » (Hannah Arendt, « *la crise de la culture* », 1968).